

## WADA Technical Document – TD2009LCOC-FR

Document n° :	TD2009LCOC-FR	Version n° :	1.0
Rédaction :	Comité des Laboratoires de l'AMA	Approuvé par :	Comité Exécutif de l'AMA
Date :	20 septembre 2008	Date d'entrée en vigueur :	01 janvier 2009

### CHAINE DE POSSESSION INTERNE AU LABORATOIRE

Le dossier de suivi d'un *Echantillon* individuel comporte deux volets : le dossier externe et la Chaîne de possession interne au Laboratoire. Ces deux volets devront être conservés par le Laboratoire dans ses dossiers d'Analyses. Le dossier externe est ouvert sur le site de collecte et permet d'établir la filiation univoque des *Echantillons* et des résultats générés par le Laboratoire au *Sportif*. La Chaîne de possession interne est tenue et conservée par le Laboratoire ; elle sert à retracer le processus d'Analyse et la traçabilité de l'*Echantillon* au cours de ce processus.

Les *Echantillons* sont considérés comme étant en possession lorsqu'ils sont:

- physiquement en la possession d'un membre autorisé du personnel du Laboratoire, ou ;
- dans la ligne de visibilité d'un membre autorisé du personnel du Laboratoire, après avoir été physiquement en sa possession, ou ;
- stockés dans un lieu sécurisé.

Les Parties aliquotes sont considérées comme étant en possession lorsqu'elles sont:

- dans une zone contrôlée à accès restreint aux seules personnes autorisées.

La Chaîne de possession interne au Laboratoire se compose de la documentation (feuilles de travail, registres, formulaires, etc.) retraçant la possession des *Echantillons* et Parties aliquotes d'*Echantillons* en cours d'analyse. La Chaîne de possession interne au Laboratoire ne nécessite pas de formulaire distinct. Au sein du Laboratoire, elle doit être constituée d'un enregistrement continu des personnes successivement en possession des *Echantillons* ou Parties aliquotes d'*Echantillons*.

- Dès lors qu'il se trouve dans une zone non contrôlée ou non sécurisée du Laboratoire, l'*Echantillon* ou la Partie aliquote devra être en la possession d'une personne autorisée du Laboratoire.
- Tout changement de personne du Laboratoire en possession d'un *Echantillon* devra donner lieu à une entrée dans la Chaîne de possession interne au Laboratoire au moment du changement en question et par les personnes impliquées. Il n'est pas nécessaire d'indiquer l'heure dans la Chaîne de possession.

## WADA Technical Document – TD2009LCOC-FR

Document n° :	TD2009LCOC-FR	Version n° :	1.0
Rédaction :	Comité des Laboratoires de l'AMA	Approuvé par :	Comité Exécutif de l'AMA
Date :	20 septembre 2008	Date d'entrée en vigueur :	01 janvier 2009

Un dossier de suivi est exigé pour les *Echantillons* "A" et "B" et pour chaque Partie aliquote préparée en vue d'une Procédure d'analyse.

- Dans le cas des *Echantillons*, la Chaîne de possession interne devra consigner l'ensemble du suivi de l'*Echantillon*, de sa réception par le Laboratoire jusqu'à son élimination en passant par le stockage et les prélèvements. Les détails devraient également inclure une identification unique de chaque unité de stockage à basse température (identification du congélateur ou du réfrigérateur) utilisée pour stocker le ou les *Echantillons*.
- Dans le cas des Parties aliquotes, la Chaîne de possession interne devra consigner l'ensemble du suivi des Parties aliquotes, de leur préparation aux différentes étapes de leur analyse, y compris la date, l'analyse pour laquelle une Partie aliquote a été prélevée, l'identification utilisée par le Laboratoire pour la Partie aliquote, l'identité de la personne ou des personnes préparant la ou les Parties aliquotes et de la personne ou des personnes recevant la ou les Parties aliquotes afin d'effectuer l'analyse.
- Lorsqu'un groupe d'*Echantillons* est aliquoté pour Analyse, il est admis d'utiliser pour le dépistage et/ou la confirmation un document de suivi unique regroupant l'ensemble de ces Parties aliquotes, au lieu d'un dossier individuel pour chaque Partie aliquote.
- Les corrections de portée légales devront être effectuées en conformité avec la norme ISO/CEI 17025<sup>1</sup>.

Tout écart par rapport au dossier de suivi devrait être documenté au sein du dossier et devrait inclure une déclaration de son impact.

<sup>1</sup> Version en vigueur de la norme ISO/CEI 17025